

Schéma de Cohérence Territoriale du Vexin-Thelle

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

UN TERRITOIRE STRUCTURÉ

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

Le Vexin-Thelle subit une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis des agglomérations extérieures (Beauvais, Gisors, Cergy-Pontoise), qui, à terme, est susceptible d'engendrer une baisse du niveau d'équipements et services de proximité, ainsi qu'une perte progressive d'identité et d'attractivité.

Les principales orientations proposées

- Organiser spatialement le territoire de manière à limiter l'influence exercée par les agglomérations voisines, en termes d'accès aux équipements, réseaux, services et commerces de proximité.
- Il est ainsi proposé de structurer le territoire à partir de 2 bourgs attractifs (Chaumont-en-Vexin et Trie-Château) et de 2 bourgs relais dits structurants (Jouy-sous-Thelle et Fleury/Monneville). Les pôles identifiés devront offrir un minimum de commerces, services, et équipements de proximité à l'ensemble des habitants du secteur, tout en profitant d'une bonne accessibilité.
- La répartition des équipements et services d'intérêt territorial tiendra compte de cette structuration urbaine et une complémentarité avec les territoires voisins sera recherchée pour les équipements de grande envergure (lycée, salle de spectacle). Sur le territoire, il conviendra notamment de : pérenniser les services existants pour la petite enfance, envisager la réalisation d'une grande salle (300-400 places), confirmer l'intérêt d'une offre en lycée public sur le territoire.

DES DÉPLACEMENTS ET DES RÉSEAUX OPTIMISÉS

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

La configuration du réseau routier repose principalement sur une logique nord/sud. Le Vexin-Thelle reste relativement éloigné des grands axes routiers (A16, A13, N31, N14). Les liaisons est/ouest ne sont pas évidentes, notamment depuis Chaumont-en-Vexin vers Méru, Chambly et la Francilienne pour rejoindre le pôle économique de Roissy. Le prolongement de la D205, inscrit à l'ancien schéma directeur du Vexin-Sablons n'a pas été réalisé bien qu'il figure au plan routier départemental 2006-2020.

Les principales orientations proposées

- Améliorer les conditions de circulation sur les axes forts nord/sud insuffisamment aménagés.
- Confirmer le projet de liaison est/ouest (Chambly/Méru/Chaumont-en-Vexin/Gisors) dans la partie sud-ouest de l'Oise, comme axe départemental fort (accès A16 et vers Normandie).
- Maintenir les « lignes fortes » de transport à l'échelle du territoire (ligne ferroviaire et 4 points d'arrêts, ligne Vexin Bus, lignes régulières du CG60 et CG95) et des territoires limitrophes, en proposant des évolutions progressives à l'horizon 2030, négociées avec l'ensemble des partenaires et en mesure d'inciter à l'utilisation du transport collectif, suivant un objectif de réduction des gaz à effet de serre.
- Favoriser le déploiement d'un réseau de voies piétonnes et cycles au moins autour des bourgs attractifs et vers les grands équipements (centre aquatique, tennis à Tourly, plaine des sports) en corrélant ce réseau aux circuits de randonnée par ailleurs mis en place.

UNE STRUCTURE ÉCONOMIQUE CONFORTÉE

Les principaux enjeux soulevés par le diagnostic

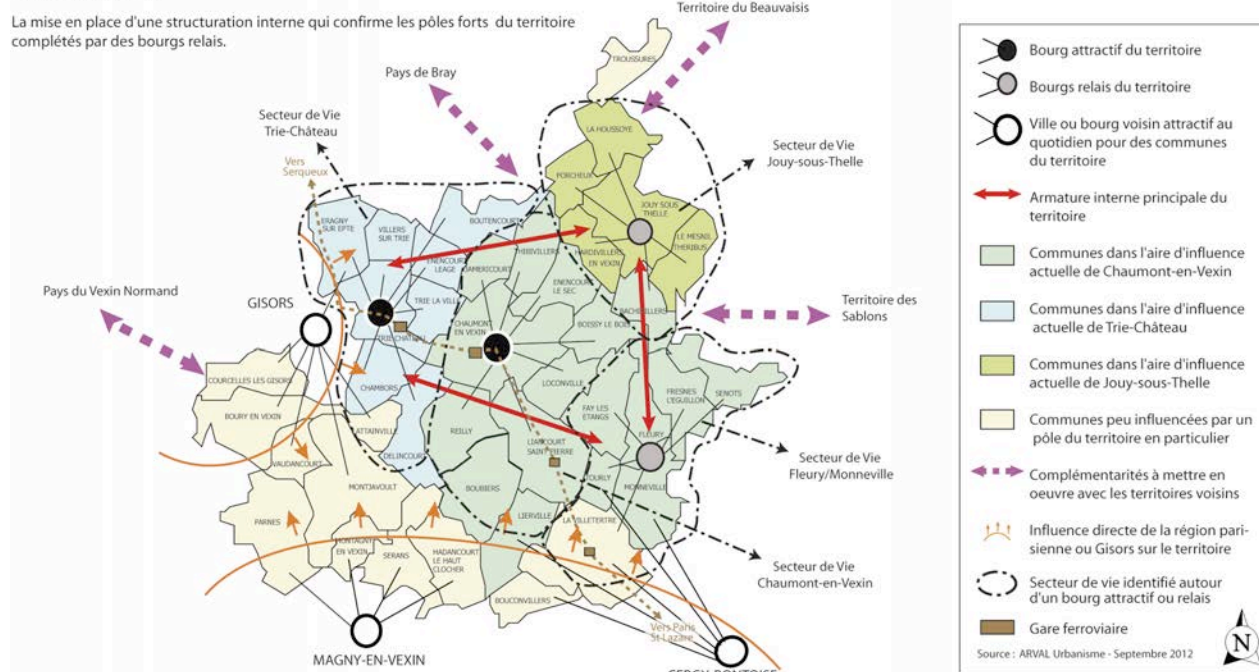
La structure économique du territoire repose principalement sur quelques grandes entreprises et de petites structures et activités artisanales souvent insérées dans la trame bâtie des communes. L'offre d'emploi en est d'autant fragilisée. Elle évolue moins rapidement que le nombre d'actifs y résidant, entraînant une augmentation des migrations alternantes vers des pôles d'emplois extérieurs.

Les principales orientations proposées

- Miser sur le maintien au minimum du taux d'emploi observé en 2009. Renforcer l'offre d'emplois dans le secteur tertiaire (soit environ 1 emploi offert pour 2 actifs sur le Vexin-Thelle).
- Conforter les zones d'activités existantes sur les bourgs du territoire (Chaumont-en-Vexin, Trie-Château et Fleury).
- Encourager la réutilisation des sites libres d'usage et ne pas limiter le développement des sites d'activités isolées (Valéo à Reilly, Organon à Eragny sur Epte, etc.)
- Rendre possible l'aménagement de sites complémentaires profitant d'une bonne accessibilité (valorisation de la desserte ferroviaire, proximité des axes routiers franciliens).
- Privilégier ailleurs l'accueil de nouvelles activités qu'au sein des trames déjà urbanisées sur les emprises déjà équipées ou aménagées, en continuité d'établissements existants ou par extension du bâti.

STRUCTURE URBAINE :

La mise en place d'une structuration interne qui confirme les pôles forts du territoire complétés par des bourgs relais.



CONFIRMER LA LIAISON EST/OUEST DU SUD-OUEST DE L'OISE ET OPTIMISER LES LIAISONS NORD/SUD

